



Mairie de La Rivière - Drugeon

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 31 Mars 2023
Sur convocation du 24 mars 2023
Secrétaire de Séance : Carine BOURDIN**

Votants :

VALLET Christian	X	GRILLON Yohann	X
BOURDIN Carine	X	LONCHAMPT Jordan	X
VUITTENEZ Yannick	X	LORIOD-BOURGON Monique	X
LONCHAMPT Jérémy	X	MARGUET Chloé	X
BERTRAND Claire	X	MONNIER Florent	X
BREITNER Morgan	Excusé	TERRETTAZ Sophie	X
DICHAMP Anthony	X	TRIMAILLE Flavien	X
GIRARD Odile	X		

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 24 février 2023
2. Approbation de la convention de gestion du barrage de LRD
3. Approbation des Comptes de gestion et Comptes administratifs 2022
4. Vote des budgets primitifs 2023
5. Vote des trois taxes
6. Vote des subventions annuelles
7. Questions et informations diverses

Ii) Approbation du compte rendu du 24 février 2023.

Le compte rendu du 24 février 2023 est adopté à l'unanimité.

II) Emprunt maison de l'environnement

Le prêt Caisse d'Épargne pour la maison de l'environnement contracté en 2007 est basé sur l'Euribor dollar avec un taux de 4.5 %. La banque a prévenu la commune que cet indicateur va disparaître avant la fin du prêt (fin 2028). Elle propose un nouveau taux à 4.07 %. Le conseil donne son accord.

III) Demande de SFR pour installation d'une antenne relais

L'opérateur SFR demande à la commune pour installer une antenne relais. Il s'avère qu'au niveau de la parcelle de l'association foncière dédiée à la place de bois, il y a un problème de bornage. A priori, une erreur a été faite par le géomètre. Un rdv aura lieu sur place.

II) Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022

Le conseil, à l'unanimité des présents, constate la concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022.

Ces comptes sont votés à l'unanimité tels que présentés par le maire. (monsieur le maire ne participe pas au vote du compte administratif).

Le Conseil valide l'affectation des résultats comme suit :

Bois	Fonctionnement	62 954.70 €
	Investissement	-36 242.29 €
Commune	Fonctionnement	+618 852.25 €
	Investissement	- 142 385.79 €

III) Vote des budgets primitifs 2023

Le conseil vote, à l'unanimité des présents, les budgets 2023.

Budget Bois	Dépenses Fonctionnement :	103 000 €
	Recettes Fonctionnement :	142 954.70 €
	Dépenses Investissement :	86 242.29 €
	Recettes Investissement :	86 242.29 €

Budget Communal	Dépenses Fonctionnement :	1 206 625.56 €
	Recettes Fonctionnement :	1 206 625.56 €
	Dépenses Investissement :	798 268.19 €
	Recettes Investissement :	798 268.19 €

Le conseil donne son accord pour la provision pour risques de 300 €.

IV) Vote des 3 taxes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023. Il est rappelé toutefois que les bases d'imposition, fixées par l'Etat, vont augmenter d'environ 7 %.

A compter de 2023, les communes votent à nouveau le taux de taxe d'habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux meublés de tourisme.

Taxe Foncière Bâti	30.09 %
Taxe Foncière Non Bâti	18.54 %
Taxe Habitation	15.28 %

V) Vote des subventions annuelles

Le Conseil municipal vote les montants de subventions 2023 pour les différentes associations :

- comice agricole : 50 €
- anciens combattants : 80 €
- ligue contre le cancer : 100 €
- croix rouge française : 100 €
- Les Restos du Cœur : 500 €
- La Banque Alimentaire : 500 €
- Le Secours Populaire : 100 €
- Onco Doubs : 100 €
- La Fondation du Patrimoine : 50 €

VI) Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

**Le Maire,
Christian VALLET**